



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

Objet :

**Approbation du Compte
Financier Unique**

N° 21-04-26 N°1

COMMUNE DE PÉZENAS

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué **le jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES
M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mme Marie Line THIEULES

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Monsieur le L

Madame THIEULES présente aux membres du conseil les principaux résultats du CFU 2025 :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 156 650.86 €	2 221 628.00 €	8 378 278.86 €
	Recettes réalisées	B	3 362 467.00 €	3 832 869.00 €	7 195 336.00 €
	Restes à réaliser	C	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 777 212.00 €	5 222 859.80 €	10 000 071.80 €
	Dépenses réalisées	E	3 127 165.25 €	2 945 966.26 €	6 073 131.51 €
	Restes à réaliser	F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	235 301.75 €	886 902.74 €	1 122 204.49 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 379 438.86 €	3 001 231.80 €	1 621 792.94 €
Solde (invest) ou résultat de clôture (fonct)	Excédent / déficit	G + H	-1 144 137.11 €	3 888 134.54 €	2 743 997.43 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-1 144 137.11 €	3 888 134.54 €	2 743 997.43 €

Madame THIEULES demande à Mr le Maire de sortir de la salle.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son adjointe aux finances

M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote

Après en avoir délibéré

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;
- **D'AUTORISER** M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril 2026** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES
M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mme Marie Line THIEULES

Objet :

**Vote et affectation des
résultats**

N° 21-04-26 N°2

Madame le Rapporteur rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique, et que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal selon les modalités ci-après :

Résultat de Fonctionnement au 31/12/2025	
Dépenses	2 945 966.26
Recettes	3 832 869.00
Résultat de fonctionnement	886 902.74
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2024 (R002)	3 001 231.80
Résultat de clôture de l'année 2025	3 888 134.54

Résultat d'Investissement au 31/12/2025	
Dépenses	3 127 165.25
Recettes	3 362 467.00
Résultat d'investissement	235 301.75
Déficit d'investissement reporté de l'année 2024 (D 001)	- 1 379 438.86
Résultat de clôture de l'année 2025	- 1 144 137.11

Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Affectation à la Section d'Investissement (1068)	1 144 137.11
Excédent de fonctionnement reporté (R 002)	2 743 997.43

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Rapporteur

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du Budget principal selon les modalités présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Objet :

**Vote des taux d'imposition
pour l'année 2026**

N° 21-04-26 N°3

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les collectivités sont conduites chaque année à se prononcer par délibération sur les taux d'imposition des taxes locales (foncier bâti et non bâti) et que depuis 2023 le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

En conséquence, Monsieur le Maire propose pour l'année 2026 de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.23 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.37 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.25 %

➤ **DE CHARGER** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

Objet :

**Vote du Budget Primitif
2026**

N° 21-04-26 N°4

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_04-DE



COMMUNE DE POMEROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mme Marie Line THIEULES

Madame le Rapporteur présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2026 du Budget Principal et précise que le vote s'effectue :

- Par chapitre
- Sur la colonne « Propositions nouvelles »

Les vues d'ensemble des Budgets Primitifs 2026 se présentent de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2026		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 011	Charges à caractère général	909 432,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 007 800,00
Chapitre 014	Atténuation des produits	34 207,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	259 862,00
Chapitre 66	Charges financières	30 000,00
Chapitre 67	Charges spécifiques	0,00

Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	
TOTAL DES DEPENSES RELLES		2 255 301,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 743 997,43
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	9 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		5 008 298,43
D 002 - Résultat reporté ou anticipé		
TOTAL CUMULÉ		5 008 298,43
Recettes		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 013	Atténuations de charges	15 000,00
Chapitre 70	Produits services, domaine et ventes diverses	94 900,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	50 000,00
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 262 644,00
Chapitre 74	Dotations et participations	516 257,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	110 500,00
Chapitre 76	Produits financiers	6 000,00
Chapitre 77	Produits spécifiques	200 000,00
TOTAL DES RECETTES RELLES		2 255 301,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 264 301,00
Résultat anticipé reporté 2024 (002)		2 743 997,43
TOTAL CUMULÉ		5 008 298,43
BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitres/Opérations	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 000,00
Chapitre 204	Subventions d'Equipement versées (hors opérations)	17 534,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	552 500,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 051 869,05
Chapitre 10	Dotations, fonds, divers et réserves	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 697 935,38
Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00
TOTAL DES DEPENSES RELLES		3 323 838,43
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 000,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 482 838,43
Résultat reporté 2024 (001)		1 144 137,11
TOTAL CUMULE		4 626 975,54
Recettes		

Chapitres/Opérations	Libellés	
Chapitre 13	Subventions d'investissements (hors 138)	269 841,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	269 841,00
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves /FCTVA / excédents de fonctionnement capitalisé	1 454 137,11
Chapitre 138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 454 137,11
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 723 978,11
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 743 997,43
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	9 000,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	150 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 902 997,43
	R 001	0,00
	TOTAL CUMULE	4 626 975,54

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** chaque chapitre du Budget Primitif 2026 du Budget Principal tels que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué **le jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES
M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : M. Laurent DURBAN

Objet :

**Fongibilité des crédits pour
l'exercice 2026**

N° 21-04-26 N°5

Le Conseil Municipal est informé la nomenclature comptable M57 permet à la commune de Pomérols de définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_05-DE



VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_06-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES
M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : M. Laurent DURBAN

Objet :

Avenants aux baux professionnels passés avec les praticiens de santé au pôle médical : rajout d'une clause de révision du loyer

N° 21-04-26 N°6

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé avec chacun des professionnels de santé installés au pôle médical des baux professionnels qui prévoient une clause de révision triennale des loyers.

Monsieur le Maire expose que ces baux ne prévoient pas les modalités de révision des loyers

Ainsi, il propose aux membres du conseil de passer avec chacun des professionnels de santé un avenant qui stipule que les loyers sont révisés de la façon suivante :

Loyer hors charges révisé × (Indice de référence du trimestre de révision / Indice de référence du trimestre de base)

*L'indice de base est celui publié pour le trimestre de l'année précédant la signature du bail.

*L'indice de révision est le dernier indice publié à la date de révision.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à passer avec chacun des professionnels de santé un avenant définissant les modalités de révision triennale du loyer, comme indiqué ci-dessus.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

Objet :

**Convention de partenariat
pour une opération
collaborative dans le cadre
du Programme Régional
Occitanie FEDER-FSE+2021
Aménagement d'une piste
cyclable entre Marseillan et
Pomérols**

N° 21-04-26 N°7

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_07-DE

COMMUNE DE POMÉROLS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil en date du 24 juin 2021, définissant les dispositions communes aux Fonds européens structurels et d'investissement, ainsi que les règles financières applicables,

Vu les Règlements (UE) 2021/1057 et 2021/1058 du 24 juin 2021, relatifs respectivement au Fonds social européen plus (FSE+) et au Fonds européen de développement régional (FEDER),

Vu la décision C(2022) 7901 de la Commission européenne du 27 octobre 2022, approuvant le Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027,

Vu le décret n°2022-608 du 21 avril 2022, fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses au titre des programmes européens pour la période 2021-2027,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel,

Vu la proposition de convention de partenariat entre la ville de POMÉROLS, représentée par Laurent DURBAN, maire, et son partenaire la Mairie de Marseillan, représenté par Yves MICHEL, Maire,

Considérant que le présent projet s'inscrit dans une démarche collaborative visant à optimiser l'impact des financements européens sur le territoire,

Considérant que la Région Occitanie, en sa qualité d'Autorité de gestion, encourage la mutualisation des moyens par la désignation d'un chef de file pour les opérations partenariales.

Considérant que les partenaires se sont accordés sur les modalités de gouvernance, de répartition des responsabilités et des financements, ainsi que sur les engagements réciproques,

Il appartient au conseil municipal d'approuver **la convention de partenariat** relative à l'opération collaborative intitulée « *Aménagement d'une liaison cyclable entre Marseillan et Pomérols* », dont le détail figure en annexe.

Il indique que la convention encadre la mise en œuvre conjointe du projet *Aménagement d'une liaison cyclable entre Marseillan et Pomérols*, porté par la commune de POMEROLS au nom des partenaires signataires. Elle précise les droits, les obligations et les responsabilités de chaque partie, ainsi que les modalités de gestion administrative, financière et technique du projet. La commune de POMEROLS est désignée comme interlocuteur unique auprès de l'Autorité de gestion. À ce titre, elle assume les responsabilités suivantes :

- **Pilotage administratif et financier** : centralisation des demandes de subvention, consolidation des dossiers de paiement, et reversement des fonds aux partenaires selon les modalités définies en annexe.
- **Coordination technique** : suivi des indicateurs de réalisation, transmission des informations aux partenaires, et garantie du respect des échéances.
- **Conformité réglementaire** : vérification de l'application des règles européennes et nationales, notamment en matière d'éligibilité des dépenses, de commande publique, et de principes horizontaux (égalité, développement durable, non-discrimination).
- **Gestion des contrôles** : conservation des pièces justificatives jusqu'au 31 décembre 2034 et facilitation des audits éventuels.

Il précise que le coût total prévisionnel éligible du projet s'élève à **900 665,00 euros HT**, pour une aide européenne sollicitée de **350 000,00 euros**, soit un taux maximal de **35,00%**.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat, ainsi que ses éventuels avenants, et à engager les dépenses y afférentes dans la limite des crédits inscrits au budget.
- **DE TRANSMETTRE ET PUBLIER** la présente délibération en la notifiant à la Région Occitanie, en tant qu'Autorité de gestion du programme FEDER-FSE+, et publiée selon les modalités légales en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

Objet :

**Délibération portant
élection des membres au
sein du Conseil
d'Administration du CCAS**

N° 21-04-26 N°8

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILA, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, Mr Jean Louis LAUX, Mr Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCO, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, Mr Sébastien MACIA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline CAPDIVILA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

En application des articles L 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal par délibération en date du 25 mars 2026 a fixé le nombre d'administrateur à 12, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'administration du CCAS
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles
- 6 membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel

Monsieur le Maire expose qu'une seule liste a été déposée :

- Mr Christian RIBEIRO
- Mme Fabienne FABRE
- Mme Sylvie SALVADOR
- Mme Ana BAYONA
- Mme Brigitte PRENAT
- Mme Nathalie ROBERT

Selon l'article I 2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder, au vote à main levée, l'unanimité étant requise

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

- nombre de votants : 19
- nombre de voix : 19
- nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19

Mr Christian RIBEIRO, Mmes Fabienne FABRE, Sylvie SALVADOR, Ana BAYONA, Brigitte PRENAT et Nathalie ROBERT sont proclamés administrateurs au sein du conseil d'administration du CCAS de Pomérols.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la liste des administrateurs représentant la commune au sein du conseil d'administration telle que définie à l'issue des élections.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

Objet :

**Désignation d'un délégué
au Comité Syndical Hérault
Énergie**

N° 21-04-26 N°9

COMMUNE DE POMÉROLS

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Par délibération n°20-03-26 N°3 en date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la commune de POMÉROLS a été renouvelé.

Le Syndicat Mixte d'Énergies du département de l'Hérault – Hérault Énergies a sollicité la Commune pour désigner un représentant du Conseil Municipal pour siéger au Syndicat Mixte d'Énergies du département de l'Hérault – Hérault Énergies.

Il est ainsi proposé de désigner Monsieur Mickaël DERRIEUX pour représenter la commune au Syndicat Mixte d'Énergies du département de l'Hérault – Hérault Énergie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Mickaël DERRIEUX pour représenter la commune au Syndicat Mixte d'Énergies du département de l'Hérault – Hérault Énergies.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_09-DE



Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : **19**

En exercice : 19

Votants : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Objet :

**Convention de mise en
commun des agents de la
Police Municipale de
Marseillan et de Pomerols**

N° 21-04-26 N°10

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212-1 et suivants et R2212-11 à R2212-14

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L512-1, L512-4 et R512-1

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Pomerols et de Marseillan ont décidé de mutualiser leurs effectifs de Police Municipale depuis le 29 novembre 2022 afin de répondre aux besoins recensés en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur leur territoire et permettre ainsi de renforcer les effectifs de police municipale sur la commune de Pomerols.

Il expose que cette mise en commun des agents de police municipale nécessite de passer avec la commune de Marseillan une convention qui définit les modalités administratives et financières des agents mis à disposition.

Il précise que l'estimation des interventions des policiers de Marseillan sur la commune de Pomerols est de 120 heures par an et celles du policier de Pomerols de 20 heures par an sur demande du Maire de Marseillan.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention de mise en commune des agents de la Pomérols.
- **D'AURORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 034-213402076-20260421-21_04_26_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le **mardi 21 avril** à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **jeudi 16 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4

Objet :

**Recrutement d'agents
contractuels sur des
emplois non permanents**

N° 21-04-26 N°11

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. GARDET Christian a donné procuration à M. LANET Jean Louis
Mme PRENAT Brigitte a donné procuration à M. DURBAN Laurent
M. GIMENEZ Sylvain a donné procuration à M. RIBEIRO Christian
M. SICARD Thierry a donné procuration à Mme CAPDIVILLA Céline

ABSENTS EXCUSES : M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : M. Laurent DURBAN

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-23,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions,

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de créer un certain nombre d'emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2026 affectés principalement au service technique.

Ainsi, il propose aux membres du conseil de se prononcer sur le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L 332-23.2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de six mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Monsieur le Maire indique que les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C (adjoint technique) que les agents assumeront des fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 h /semaine

Il précise que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE RECRUTER** un certain nombre d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les contrats relatifs à ces emplois ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*